

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 15 janvier 2010  
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00  
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**MERIGNAC - Immeuble non bâti sis à l'angle des avenues F. Mitterrand et des  
Eyquems - Retrocession à la SCI SANGOL**  
 **AUTORISATIONS - DECISION**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par acte en date du 26 mai 1988, la Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis auprès de Monsieur MALAGNAS, une emprise de terrain en vue de la réalisation de la Voie Artérielle Ouest et l'élargissement de l'avenue des Eyquems à Mérignac.

Le percement de la voie nouvelle dénommée François Mitterrand a été effectué.

Cependant l'élargissement de l'avenue des Eyquems n'a pas été réalisé, comme envisagé initialement laissant de ce fait, un délaissé en pleine jouissance à Monsieur MALAGNAS qui en a toujours assuré l'entretien.

La SCI SANGOL, ayant pour gérant Monsieur MALAGNAS, sollicite l'acquisition de cette emprise d'une contenance globale de 86 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées CO n°496 et CO n°498.

Il s'agit d'une emprise foncière à forte déclivité, clôturée par un mur en pierre, qui donne accès au Domaine Public par l'escalier resté en l'état sur cette emprise devenue inutile à notre Etablissement et dont la SCI SANGOL ne peut être que le seul acquéreur potentiel.

Aux termes des négociations, la cession pourrait intervenir sur la base d'un prix transactionnel de 100 € / m<sup>2</sup> qui évite tout à la fois l'écueil d'un appauvrissement injustifié du patrimoine communautaire et d'un enrichissement sans cause en faveur de l'ancien propriétaire, sachant que l'estimation domaniale actuelle ressort à 200 €/m<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**A- AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable, compte tenu des éléments sus indiqués, avec la SCI SANGOL, gérée par Monsieur MALAGNAS, en vue de la rétrocession de l'emprise de terrain communautaire

de 86 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées CO 496 et CO 498 sise à l'angle des avenues François Mitterrand et des Eyquems à Mérignac, moyennant le prix de 100 € / m<sup>2</sup> sachant que l'estimation domaniale ressort à 200 € / m<sup>2</sup>.

- à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents se rapportant à cette cession.

## **B- DECIDER**

Que le montant de la recette sera inscrit au budget de l'exercice en cours Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CRB A430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>28 JANVIER 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2010</b></p>
--

M. JEAN TOUZEAU